



Supplément aux pétitions

Français

Les pétitions 1472-1474 ont été accidentellement omises des éditions précédentes ; les pétitions relatives au ¶610 ont dû être ajustées, car certaines informations sur les pétitions avaient été incluses dans la section « Raison d'être ».

August 12, 2026

Sommaire

N°	¶	Titre	Page
1472	¶302.7	Pétition pour une théologie plus complète du mariage	2
1473	¶302.8	Pétition pour une spécificité concernant les péchés sexuels	3
1474	¶302.9	Pétition pour l'imputabilité en matière de péché sexuel	4
1336	¶604.8	Élection des Évêques	5
1335	¶610.5	Imputabilité en matière d'itinérance ouverte	6
1247	¶610.7	Processus de désignation par consultation	7
1334	¶610.9	Ministres intérimaires	8

This supplement stands alone: page numbers above refer only to this document, not to the GC2026 Pre-Conference Petitions Report v1.30.

Pétition pour une théologie plus complète du mariage**Pétitionnaire:** Daniel Rickman**Type de soumissionnaire:** Individu**Organisation:** Blackwell (États-Unis : Heartland)

RAISON D'ÊTRE:

La rédaction actuelle du paragraphe 302.7 ne précise pas clairement que le mariage est une alliance conclue pour la vie, ce qui pourrait donner à certaines personnes la fausse impression que l'Église Méthodiste Globale manque de clarté concernant le divorce. De plus, nous portons la joie d'un évangile qui imprègne chaque aspect de notre éthique sexuelle en tant que chrétiens. L'ajout principal que nous proposons au paragraphe reconnaît pleinement le dessein et la vision bibliques du mariage. Sans une compréhension solide du mariage, nous ne pouvons pas annoncer la bonne nouvelle à ceux que nous appelons à la repentance en ce qui concerne leur sexualité.

TEXTE :**CETTE PÉTITION MODIFIE LE ¶302.7****1 ¶ 302. NOTRE TÉMOIGNAGE AU MONDE.**

- 2 7. Nous croyons que la sexualité humaine est un don de Dieu qui doit être affirmé lorsqu'elle s'exerce dans
3 l'alliance légale et spirituelle d'un mariage conclu pour la vie, aimant et monogame entre un homme et une
4 femme. Dieu les unit dans la beauté de la sainteté pour leur sanctification, la procréation et l'éducation de leurs
5 enfants dans la foi, l'épanouissement de la famille, de l'Église et de la société, et comme signe de l'union du
6 Christ avec l'Église. (Genèse 2:18-25, Exode 20:14, Matthieu 19:3-9, Romains 7:2-3, 1 Corinthiens 7:38-39,
7 Éphésiens 5:22-33, 1 Tim 4:1-5, Hébreux 13:4).

Pétition pour une spécificité concernant les péchés sexuels

Pétitionnaire: Daniel Rickman

Type de soumissionnaire: Individu

Organisation: Blackwell (États-Unis : Heartland)

RAISON D'ÊTRE:

Tel qu'il est actuellement rédigé, le paragraphe 302.8 souffre d'un manque flagrant de spécificité et de précision concernant les péchés sexuels répandus dans les sociétés occidentales et bien d'autres encore. Malheureusement, la confusion qui règne dans nos cultures autour de nombreux péchés sexuels nous oblige à être explicites et précis afin d'éviter les malentendus engendrés par un langage ambigu. En omettant de mentionner expressément l'adultère ou le divorce, non seulement nous négligeons deux préoccupations majeures de Jésus, qu'il a explicitement nommées, mais nous confirmons aussi les soupçons des détracteurs progressistes qui nous accusent à juste titre de faire preuve de sélectivité concernant ce que nous qualifions de péché sexuel.

TEXTE :

CETTE PÉTITION MODIFIE LE ¶302.8

1 ¶ 302. NOTRE TÉMOIGNAGE AU MONDE.

2 8. Nous sommes attristés par toutes les expressions de comportement sexuel, y compris l'adultère, la
3 pornographie, la polygamie, la bestialité, l'inceste, le viol, la pédophilie, la prostitution, les actes sexuels entre
4 personnes du même sexe, la fornication (y compris la cohabitation) et la promiscuité généralisée, dont les
5 actes et les relations sexuellement immoraux ne reconnaissent pas la valeur sacrée de chaque individu. Nous
6 sommes attristés par toutes les expressions d'immoralité sexuelle, y compris l'adultère, la pornographie, la
7 polygamie, la bestialité, l'inceste, le viol, la pédophilie, la prostitution, les actes sexuels entre personnes du
8 même sexe, la fornication (y compris la cohabitation) et la promiscuité généralisée. Les actes et les relations
9 sexuellement immoraux ne reconnaissent pas la valeur sacrée de chaque individu. ou qui exploitent,
10 maltraitent, réduisent à l'état d'objet ou rabaissent autrui, sont en deçà du dessein voulu par Dieu pour Ses
11 enfants et en constituent une distorsion destructrice. Ils exploitent, maltraitent, réduisent à l'état d'objet ou
12 rabaissent autrui, et ils sont en deçà du dessein voulu par Dieu pour Ses enfants et en constituent une
13 distorsion destructrice. Nous sommes également attristés par les divorces qui constituent un péché. La
14 pratique du divorce, en général, est incompatible avec la foi chrétienne et viole la volonté de Dieu en ce qui
15 concerne le mariage et la vie de famille. En d'autres termes, bien que la Sainte Écriture permette le divorce
16 dans certains cas précis, même dans de tels cas, la réconciliation entre conjoints reste la solution idéale. Les
17 familles pourraient ainsi trouver la grâce, source de guérison, et ce que Dieu a uni ne serait pas séparé. Tout en
18 soutenant une vision scripturale du mariage, de la sexualité et du genre, nous invitons chacun à faire
19 l'expérience de la grâce rédemptrice de Jésus, que nous pouvons trouver dans la repentance et la foi, et nous
20 nous engageons à être un lieu sûr de refuge, d'hospitalité et de guérison pour toute personne ayant connu ou
21 contribué à des blessures dans sa vie sexuelle. Tout en soutenant une vision scripturale du mariage et de la
22 sexualité, nous invitons chacun à faire l'expérience de la grâce rédemptrice de Jésus, que nous pouvons
23 trouver dans la repentance et la foi, et nous nous engageons à être un lieu sûr de refuge, d'hospitalité et de
24 guérison pour toute personne ayant connu ou contribué à des blessures dans sa vie sexuelle.

25 (Genèse 1:27, Genèse 2:24, 1 Corinthiens 6:9-20).

26 (Genèse 1:27, Genèse 2:24, Exode 20:14, Lévitique 18:6-18, 20, 22-23; Malachie 2:13-17, Matthieu 5:27-32,
27 Matthieu 19:1-12, Marc 10:1-12, Luc 16:18, 1 Corinthiens 6:9-20, 1 Corinthiens 7:10-16, 1 Thessaloniciens 4:1-8).

Pétition pour l'imputabilité en matière de péché sexuel**Pétitionnaire:** Daniel Rickman**Type de soumissionnaire:** Individu**Organisation:** Blackwell (États-Unis : Heartland)

RAISON D'ÊTRE:

Sans ce nouveau paragraphe, les paragraphes précédents perdent toute leur force. Les vœux d'adhésion à l'EMG appellent explicitement à la repentance et à une vie de sainteté. Pourtant, de nombreuses églises locales admettent des personnes sans essayer de s'assurer que ces vœux sont sincères. Ce paragraphe établit une norme biblique de repentance comme condition préalable au baptême et à l'initiation dans la communauté de l'alliance, ainsi qu'une norme pour ceux qui désirent maintenir leur adhésion. Ce langage offre également une protection aux églises et au clergé qui font respecter cette norme.

TEXTE :**CETTE PÉTITION MODIFIE LE ¶ 302.9****1 ¶ 302. NOTRE TÉMOIGNAGE AU MONDE.**

- 2 9. Le clergé de l'Église Méthodiste Globale ne doit laisser adhérer à une église locale aucune personne qui
- 3 persiste dans l'immoralité sexuelle. S'il s'avère qu'un membre de l'église locale persiste dans l'immoralité
- 4 sexuelle, l'église locale doit engager un processus d'imputabilité et de discipline empreint d'amour, tel que
- 5 décrit au ¶ 422.3. Le clergé de l'Église Méthodiste Globale et les autres responsables ne doivent pas
- 6 recommander le divorce de manière générale, et ils doivent aborder avec la plus grande prudence le fait de
- 7 remarier une personne dont l'ancien conjoint est toujours en vie. Il est attendu des membres du clergé et des
- 8 responsables qu'ils prêchent et incarnent notre éthique sexuelle en termes d'appel positif à la sainteté, ainsi
- 9 que notre position intransigeante envers l'immoralité sexuelle, l'adultère et le divorce.

PÉTITION 1336

¶604.8

Élection des Évêques

Pétitionnaire: Délégation à la Conférence générale

Organisation: États-Unis : MidTexas

Type de soumission: Groupe

Comité législatif: Surintendance

RAISON D'ÊTRE:

N'est plus nécessaire.

TEXTE :

CETTE PÉTITION MODIFIE LE ¶ 604.8

- 1 8. Un évêque peut exercer au maximum deux mandats de six ans, à l'exception des évêques Scott J. Jones et
- 2 Mark J. Webb, qui sont autorisés à se présenter à l'élection lors de la Conférence générale de 2026. Aucune
- 3 personne élue évêque lors de la Conférence générale de convocation, à l'exception des évêques Jones et
- 4 Webb, ne sera autorisée à se présenter à l'élection à l'Épiscopat lors de la Conférence générale de 2026, à
- 5 moins que cette personne ne reçoive un vote des trois quarts des délégués présents et votants lors de la
- 6 Conférence générale de 2026. Pas plus de la moitié des évêques nouvellement élus ne peuvent être réélus
- 7 pour un mandat de six ans. Les évêques Webb et Jones ne seront pas inclus dans ce nouveau calcul de la
- 8 moitié. Si plus de la moitié des évêques élus en 2024, à l'exclusion des évêques Webb et Jones, atteignent le
- 9 seuil des trois quarts nécessaire pour figurer sur le bulletin de vote, les candidats admis à se présenter seront
- 10 déterminés selon le nombre de voix obtenues, par ordre décroissant, jusqu'à ce que le seuil de la moitié soit
- 11 atteint.

Imputabilité en matière d'itinérance ouverte

Pétitionnaire: Délégation à la Conférence générale

Type de soumission: Groupe

Organisation: États-Unis : MidTexas

Comité législatif: Surintendance

RAISON D'ÊTRE:

Impraticable. Les surintendants de conférence procèdent aux nominations. Les évêques approuvent les nominations. Ils sont directement responsables de ce travail devant le Comité épiscopal global. Les comités de surintendance de conférence ne communiquent pas ces informations au Comité épiscopal global.

TEXTE :

CETTE PÉTITION MODIFIE LES ¶610.5.b ET ¶610.5.c

1 610.5.b&c. Chaque année, l'évêque et/ou le surintendant de conférence de chaque conférence annuelle
2 remettra un rapport au comité de surintendance de la conférence annuelle traitant des mesures spécifiques
3 prises pour s'assurer que des personnes diverses ont été prises en considération pour les nominations. Un tel
4 rapport doit énumérer les désignations interraciales et interculturelles qui ont été effectuées ainsi que la
5 mesure dans laquelle ces désignations ont été considérées. c. Le comité de surintendance de la conférence
6 annuelle fera chaque année rapport au Comité épiscopal global sur les progrès accomplis par la conférence
7 annuelle dans le respect de l'engagement en faveur de l'itinérance ouverte, et le Comité épiscopal global
8 donnera chaque année des orientations aux comités de surintendance des conférences annuelles afin de
9 renforcer la mise en œuvre de l'itinérance ouverte dans chaque conférence annuelle. 5.b&c. L'évêque et/ou le
10 surintendant de conférence de chaque conférence annuelle fera chaque année rapport au Comité épiscopal
11 global sur les progrès accomplis par la conférence annuelle dans le respect de l'engagement en faveur de
12 l'itinérance ouverte, et le Comité épiscopal global donnera chaque année des orientations à l'évêque et/ou au
13 surintendant de conférence afin de renforcer la mise en œuvre de l'itinérance ouverte dans chaque conférence
14 annuelle.

Processus de désignation par consultation**Pétitionnaire:** Délégation à la Conférence générale**Type de soumission:** Groupe**Organisation:** États-Unis : MidTexas**Comité législatif:** Surintendance

RAISON D'ÊTRE :

La formulation actuelle exprime un « appel congrégationnel » plutôt qu'un processus de désignation par « consultation ».

TEXTE :**CETTE PÉTITION MODIFIE LE ¶610.7**

1 7. Le processus de nomination doit être pleinement consultatif. La consultation est le processus par lequel le
2 surintendant de conférence et/ou le Conducteur des anciens s'entretient avec le pasteur et le Comité des
3 relations pasteur-paroisse afin de comprendre : (a) les besoins, les caractéristiques et les possibilités liées à la
4 mission de l'assemblée locale ; (b) les dons, les signes de la grâce de Dieu, l'expérience professionnelle et les
5 attentes du pasteur, de son éventuel conjoint et de sa famille ; et (c) le contexte missionnel. La consultation est
6 à la fois un processus continu et un engagement plus intense pendant la période de changement de
7 nomination. Dans la mesure du possible, les églises peuvent se voir proposer deux ou trois candidats
8 pastoraux parmi lesquels choisir en vue d'entretiens pastoraux potentiels. Les Églises et les pasteurs ont le
9 droit de refuser sans malveillance une désignation proposée, étant entendu que des facteurs tels que le
10 personnel et les désignations disponibles peuvent prolonger la période durant laquelle les Églises bénéficient
11 d'un ministère pastoral assuré par des suppléants. Alors que la plupart des églises s'appuieront sur le cabinet
12 pour trouver les ressources nécessaires à leurs désignations pastorales, une église peut choisir de mener son
13 propre processus de recherche de leadership pastoral avec l'approbation du conducteur des anciens et du
14 surintendant de conférence. Les entretiens finaux ne seront pas programmés sans les éléments suivants :
15 l'approbation du/des pasteur(s) considéré(s) par le conseil du ministère, le conducteur des anciens, et le
16 surintendant de conférence. Le conducteur des anciens ou son désigné du cabinet doit être présent lors des
17 entretiens finaux avec l'église locale afin d'apporter son soutien et son orientation dans le processus de
18 désignation. L'Assemblée des évêques exigera de ses membres qu'ils rendent compte de la mise en œuvre du
19 processus consultatif dans leurs régions respectives.

PÉTITION 1334

¶ 610.9

Ministres intérimaires

Pétitionnaire: Délégation à la Conférence générale

Organisation: États-Unis : MidTexas

Type de soumission: Groupe

Comité législatif: Surintendance

RAISON D'ÊTRE:

Inutile

TEXTE :

CETTE PÉTITION MODIFIE LE ¶ 610.9

- 1 610.9. Ministres intérimaires. ~~Pour être fidèle à la Grande Commission et à la puissance du Saint-Esprit (Matt.~~
- 2 ~~28:18–20 ; Actes 1:8) et afin de permettre à une Église de traverser une période de transition en matière de~~
- 3 ~~désignation pastorale, il peut arriver qu'un ministre d'intérim soit nécessaire. Les Églises peuvent connaître des~~
- 4 ~~périodes de discontinuité. Dans ces situations, un ministre intérimaire laïc ou clerc formé peut favoriser la~~
- 5 ~~guérison et fournir un leadership pastoral. Les évêques, les surintendants de conférence et les Cabinets~~
- 6 ~~peuvent fournir à ces assemblées locales des ministres intérimaires laïcs ou membres du clergé, conduits par le~~
- 7 ~~Saint-Esprit.~~